

## Compte-rendu de la réunion de collège commun Ingénierie/Travaux du mardi 17 janvier 2023

### Etaient présents :

#### Membres du Bureau :

		<i>Présents</i>
BOUCHE Franck (FBO)	VALGO	-
DEVIC-BASSAGET Boris (BDB)	SARPI REMEDIATION	X
FOURAGE Nicolas (NFO)	SOCOTEC	X
GUELORGET Yves (YGU)	ANTEA GROUP	X
HAMON Ingrid (IHA)	GINGER BURGEAP	X
KALCK Jean-François (JFK)	ARTELIA	-
SENECHAUD Jonathan (JSE)	COLAS	X

#### Membres de l'UPDS :

AUGY	Sandrine	ABO-ERG
BLUSSEAU	Aurélie	DIE REMEDIATION
BOITOUT	Guillaume	EIFFAGE
BRETON	Julien	RSK
DE LA HOUGUE	Christel	UPDS
DEFRANCE	Delphine	VALGO
DELVARE	Sylvain	EIFFAGE
FAZENDA	Nathalie	KALIES
FRANGEUL	Régis	GEOTEC
GAULME	Marie	DEKRA
JAY	Laurent	SARPI REMEDIATION
LACOUR	Virginie	INOVADIA
LECLERC	Franck	UPDS
MYCHAK	Nicolas	REMEA
ORDRONNEAU	Rodolphe	BUREAU VERITAS
PACAUD	Olivier	BREZILLON
PENEY	Amandine	EKOS
POIRIER	David	SECHE ECO SERVICES
POUILLOT	Laurent	SARPI REMEDIATION
POULIQUEN	David	DEKRA
RIHOUEY	Stéphane	ORTEC SOLEO
ROGNON	Amelie	ORTEC SOLEO
URVOY	Gaëtan	EODD

## 1. Implication des entreprises de travaux dans l'UPDS : pourquoi un si faible taux d'engagement ?

---

A quoi est due la forte démobilisation des entreprises de travaux au niveau du collège et du syndicat ?

Les évolutions réglementaires concernant les entreprises de travaux ne sont pas au niveau attendu (notamment en lien avec la certification). Certains adhérents du collège Travaux ont décidé de se remobiliser. Plusieurs de ces sociétés (Ortec Soleo, Sèché Eco Services, SARPI Remédiation) vont proposer une feuille de route sur les sujets importants à traiter dans les mois à venir, pour avancer plus efficacement. Elles feront relire cette feuille de route par les autres entreprises du collège.

Un autre adhérent propose d'organiser des GT thématiques pour être plus pro-actifs en termes de lobbying :

- Sur les marchés d'avenir comme les PFAS notamment.
- Sur la question des confinements sur site, alerter l'administration sur le fait de surveiller mieux ces solutions de gestion (Christel informe que cette alerte a déjà été faite par oral auprès du B3S ; un courrier sur la substitution est par ailleurs en cours de préparation par le Bureau).

Problème des marchés publics et la banalisation du métier : les prix anormalement bas, ou la « disparition » de volumes de terres, nuisent à l'image du métier. Il est nécessaire de s'aligner pour les actions.

Il faudrait également que les terrassiers s'alignent sur l'état de l'art en termes d'H&S de leurs salariés et de gestion des terres excavées en contexte SSP

S'il y a de mauvaises pratiques, il est essentiel de les faire remonter à CDH pour que des actions soient coordonnées. S'il s'agit d'adhérents du Syndicat, il est rappelé qu'un comité d'éthique avait été envisagé mais que sa création a finalement été écartée par les adhérents...

## 2. Positionnement des entreprises sur l'évolution des études vers la renaturation/génie écologique : incidence sur les marchés de travaux

---

Les arguments de génie écologique sont souvent utilisés pour justifier de ne pas dépolluer. Cela a notamment été présenté lors de colloques récents. *Mais* :

- La présence d'espèces protégées sur un site ne bloque pas la réalisation des travaux. Quand il y a une volonté du MOA, on arrive à réaliser les projets, malgré la présence d'espèces protégées.
- S'il n'y a pas de travaux de dépollution, c'est plutôt pour des raisons économiques. Les aspects bilan carbone sont pris en compte, mais de façon secondaire pour l'instant.
- La loi ASAP a rendu le traitement des pollutions concentrées réglementaire et ce traitement sera attesté par un BE certifié. Cela devrait augmenter le volume des travaux de réhabilitation. En effet, certains MOA ne font des travaux que lorsqu'ils y sont contraints. Ils attendaient un AP pour agir. Cette contrainte va être remplacée et étendue par l'obligation de fournir les attestations réglementaires.
- Dans les BCA, les BE doivent objectiver les choses et donner TOUTES les informations au MOA, pour ne pas orienter vers certaines solutions peu chères. Ne pas oublier, par exemple, de dire que si on laisse la pollution sur le site, le prix du terrain va baisser, l'accès au financement sera moins facile et qu'il y aura des contraintes (surveillance de la pollution résiduelle, restrictions d'usage...) pouvant avoir un impact sur la revente.

Certains adhérents du collège travaux se plaignent que la commission technique ne traite que de sujets pour l'ingénierie. Rares sont les sujets axés sur les travaux. *Mais* :

- C'est peut-être le cas pour le moment, mais la réglementation des attestations va développer l'ingénierie avec plus de mise au jour de pollutions, ce qui devrait entraîner plus de travaux. Il y aura aussi plus de sites qui auront des obligations liées à la cessation d'activité (mise en sécurité de certaines ICPE D), donc plus de travaux à l'avenir.
- Il faut faire en sorte que les guides soient rédigés pour aller vers des travaux de dépollution. Le Bureau de l'UPDS est actuellement en train de préparer un courrier pour alerter le DGPR sur la multiplication des confinements sur site et des processus de substitution. Dans ce courrier, il est proposé que le ministère « hiérarchise » les différentes catégories de techniques de traitement (In situ > Sur site > hors site > confinement).
- Le marché de la mise en sécurité pourrait, en partie, être porté par des entreprises de travaux, alors qu'il ne l'est pas pour le moment.
- il faudrait avoir un contrôle après réalisation du projet d'aménagement des travaux réalisés pour la gestion des pollutions (attestation pour le dépôt de la DAACT à l'image de l'attestation existante en fin de travaux de réhabilitation (ATTES-TRAVAUX).

Un seuil minimal risque de se transformer en objectif de dépollution générique. Faut-il pousser à la création de seuils, ou pas ?

Les entreprises de travaux se positionnent-elles sur les sujets de génie écologique ?

- Certains adhérents vont se positionner, mais cela prendra du temps car les référentiels sont différents.
- Les marchés de ce type sont portés par des entreprises du génie écologique et des terrassiers mais pas par les entreprises SSP pour l'instant. Toutefois, ces travaux ne devraient pas s'opposer à la dépollution car ils sont complémentaires et font appel à des compétences différentes des SSP (pédologie, agronomie...).
- Enfin, il ne faut pas penser qu'en cas de renaturation, il n'y a pas de dépollution... bien au contraire dans de nombreux projets.

### **3. Tour de table : Marchés en conception-réalisation/en obligation de moyens : quel est le meilleur cadre ?**

---

En lien avec la rédaction du guide des bonnes pratiques pour la rédaction des cahiers des charges, quelle est la meilleure solution ?

Commentaires des adhérents :

- Les BE n'ont pas toujours le choix entre ces solutions, qui sont parfois imposées par les MOA.
- Le PCT aboutit souvent à un cahier des charges alors que ce n'est pas sa vocation.
- Le PCT peut parfois figer les solutions et écarter des solutions qui seraient pertinentes.
- Le PCT est là pour limiter les risques.
- Si le PCT n'est pas respecté dans une variante proposée par l'entreprise, il faut se pencher sur les engagements de l'entreprise. Car au travers de sa variante, l'entreprise engage son obligation de résultat.
- Si la réalisation du chantier, suite à un PCT, ne fonctionne pas, la responsabilité relève normalement de la société qui a fait le PCT, ainsi que cela est indiqué dans le guide PCT. A ce jour, il n'y a pas encore de jurisprudence identifiée pour mise en cause d'un PCT ou de prestation B120 et surtout B130 en cas d'application opérationnelle défectueuse ou en échec de traitement.

La conception est consommatrice de ressources et de temps. Elle devrait être rémunérée par les industriels. Elle est souvent demandée à plusieurs entreprises pour pouvoir répondre aux appels d'offre, sans rémunération et sans garantie de remporter le marché. L'Ademe (L.Château) n'est pas contre le fait de rémunérer les offres mais c'est encore rare

Les dialogues compétitifs permettent d'allouer un budget à un groupe d'entreprises pour la conception. Ce budget permet de dédommager les entreprises qui n'ont pas eu le marché.

#### **4. Quelles actions concrètes pour améliorer l'attractivité de nos métiers et leur redonner de la valeur ?**

---

Notre métier est utile pour la société et pourrait être valorisé auprès des étudiants, notamment, mais aussi des journalistes.

- Faire la liste des formations, des adhérents qui interviennent dans ces formations et voir pour agir collectivement.
- Diffuser UPDS\_Mag auprès de ces formations.
- Créer un kit de communication pour les adhérents qui représentent la profession sur les salons étudiants et dans les formations.
- Réfléchir à des formats de présentation vidéos pour des actions de communication adaptées aux jeunes.
- Aller se présenter aux médias

**Prochaines réunions des collèges ingénierie et travaux :  
Le 16 mai en visio de 14h à 15h15.**